

CLIS DE FESSENHEIM

Réunion du 29 avril 2022

Point n°7 de l'ordre du jour

DÉCONTAMINATION DU CIRCUIT PRIMAIRE

CADRE ADMINISTRATIF

Cadre administratif relatif à la décontamination du circuit primaire

- Projet devant faire l'objet d'un examen au cas par cas en préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale (article L. 122-1 du code de l'environnement)
 - dossier mis en ligne sur le site internet de l'ASN ;
 - l'analyse préalable a conduit à l'absence de besoin d'**évaluation environnementale** (Décision ASN du 28 octobre 2021) ;
- Projet soumis à **autorisation** de l'ASN au titre de l'article R. 593-55 du code de l'environnement
- Les décisions de l'ASN font l'objet d'une publication sur le site internet de l'ASN

ORGANISATION ET PLANNING

Le projet de décontamination du circuit primaire est scindé en 2 parties :

- **Travaux préparatoires** : demandes complémentaires de l'ASN ayant conduit à une modification du projet initial, autorisation accordée le 4 mars 2022
- **Mise en œuvre de la décontamination** : dossier en cours d'instruction par l'ASN

Planning prévisionnel :

- **Tranche 1** : juin 2022 (réacteur 1)
- **Tranche 2** : automne 2022 (réacteur 2)

ANALYSE DES ENJEUX SPÉCIFIQUES

- **Travaux préparatoires** : enjeux en lien avec la réalisation de travaux et leur impact sur la sûreté des installations (notamment sur le refroidissement de la piscine du réacteur 2)
- **Stockage des résines** : fort volume de résines issues de la décontamination => doublement de la capacité d'entreposage de ces résines ; traitement par les installations habituelles
- **Rejets d'effluent** : après piégeage sur les résines, les effluents sont traités par les installations actuelles du site dans le cadre des autorisations délivrées en 2016 encadrant les rejets du CNPE
- **Radioprotection des intervenants** : des enjeux sur le chantier, chantier dosant mais largement compensé par les bénéfices lors du démantèlement
- **Risques accidentels particuliers** : présence d'eau avec forte contamination => dispositifs de détection et de limitation des fuites, présence de rétentions et de capacité de pompage
- **Echanges avec les autorités étrangères sur ces sujets (Allemagne, Belgique)** : réacteurs déjà décontaminés à l'étranger

